



Nations Unies

Rapport du Corps commun d'inspection pour 2017 et programme de travail pour 2018

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-douzième session
Supplément n° 34



**Rapport du Corps commun
d'inspection pour 2017
et programme de travail
pour 2018**



Nations Unies • New York, 2018

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Abréviations	4
Énoncé de la mission	6
Avant-propos du Président	7
I. Grands domaines d'activités en 2017	9
A. Relations avec les autres organes de contrôle et de coordination	9
B. Rapports, notes et lettres d'observations établis en 2017	10
C. Enquêtes	19
D. Acceptation et application des recommandations du Corps commun d'inspection	19
II. Perspectives pour 2018	22
III. Programme de travail pour 2018	25
Annexes	
I. État d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail pour 2017 au 31 décembre 2017	31
II. Taux global d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun d'inspection par les organisations participantes, 2009-2016 (en pourcentage)	32
III. Liste des organisations participantes et part des dépenses du Corps commun d'inspection à leur charge pour 2016-2017	33
IV. Composition du Corps commun d'inspection	34
V. Programme de travail pour 2018	35

Abréviations

CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
CCI	Centre du commerce international
UIT	Union internationale des télécommunications
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
OMT	Organisation mondiale du tourisme

OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
UPU	Union postale universelle
PAM	Programme alimentaire mondial
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMM	Organisation météorologique mondiale

Énoncé de la mission*

Le Corps commun d'inspection a pour mission :

a) D'aider les organes délibérants des organisations participantes à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle de la manière dont les secrétariats gèrent les ressources humaines, financières et autres ;

b) D'aider les différents secrétariats à s'acquitter des mandats confiés par les organes délibérants et à atteindre les objectifs définis dans les énoncés de mission des organisations avec plus d'efficacité et d'efficacités ;

c) De promouvoir une plus grande coordination entre les organismes des Nations Unies ;

d) De recenser les pratiques optimales, de proposer des repères et de faciliter l'échange d'informations dans l'ensemble du système.

* Voir [A/66/34](#), annexe I, relative au cadre stratégique révisé du Corps commun d'inspection pour 2010-2019.

Avant-propos du Président

Conformément au paragraphe 1 de l'article 10 du Statut du Corps commun d'inspection, j'ai l'honneur de soumettre le rapport annuel du Corps commun sur les activités du Corps commun pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et son programme de travail pour 2018.

Dans le cadre du présent rapport, j'ai, l'année dernière, fait état de l'importance de l'indépendance de la voix de cette entité et de sa vision globale à l'échelle du système, ainsi que de notre détermination à mener à bien notre rôle de supervision d'une manière qui réponde aux besoins actuels et aux attentes des organisations participantes, en particulier de leurs organes délibérants. L'action engagée à cette fin est reflétée dans une combinaison judicieuse de produits au moyen desquels nous entendons contribuer à l'appui du système des Nations Unies à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en maintenant notre engagement à renforcer le cadre d'intégrité et de responsabilité, en recensant les possibilités de gains d'efficacité, et en agissant dans l'intérêt des organes délibérant grâce à des études de la gestion et de l'administration des différentes organisations.

À titre d'illustration de cette combinaison, un rapport récemment achevé a permis d'examiner les dispositions prises par le système des Nations Unies pour susciter des partenariats avec le secteur privé à l'appui du Programme 2030, et un autre rapport a porté sur l'examen de la maturité de la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies en vue de renforcer la réalisation des objectifs de développement durable. Deux autres examens récents ont consisté à analyser la croissance des évaluations distinctes et des critères d'établissement de rapports exigés par des donateurs, notamment en ce qui concerne le système pour le développement. Ces rapports ont étudié l'incidence de ces phénomènes et recensé des mesures permettant de mieux gérer ces exigences, qui sont étroitement liées à l'architecture de financement du système.

En ce qui concerne le cadre d'intégrité et de responsabilité, un projet lancé après la présentation du rapport annuel de l'année dernière est en train d'examiner les politiques de protection des dénonciateurs d'irrégularités dans l'ensemble du système des Nations Unies, tandis qu'un autre rapport, récemment achevé, a examiné l'état d'avancement et l'efficacité des dispositifs de gestion des conflits d'intérêts. La liste complète des projets achevés l'an dernier et nos plans pour 2018, sous leur forme actuelle, sont énoncés dans le corps du présent rapport.

Nous avons également jugé que c'était l'occasion de répondre avec souplesse à l'évolution des besoins. Par exemple, au paragraphe 45 de sa résolution 71/243, le Secrétaire général a été prié de consulter le Corps commun d'inspection pour formuler des propositions au Conseil économique et social sur la gouvernance du système des Nations Unies pour le développement. À cet égard, le Corps commun a présenté, de manière proactive, un document informel, dans lequel ont été énoncés les aspects qui devraient être pris en compte lors de l'examen des modalités de gouvernance, document que le Secrétaire général a fait distribuer comme tel aux États Membres.

À certains égards, le Corps commun aborde l'année 2018 dans une position plus forte. Le poste de Secrétaire exécutif a enfin été pourvu et, au moment où le présent rapport sera examiné, deux autres postes élevés au secrétariat du Corps commun auront également été pourvus. Le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement allemand ont chacun accepté de fournir un administrateur auxiliaire au Corps commun. Nous les remercions de leur générosité. Je suis heureux de

constater qu'en 2018, cinq des 11 inspecteurs seront des femmes, soit le niveau de représentation féminine le plus élevé jamais enregistré.

Ces changements nous aideront à progresser sur d'autres fronts. Nous savons, par exemple, qu'il est possible d'améliorer la planification de nos travaux, notre dialogue avec les mécanismes de coordination du système des Nations Unies et la manière dont nous communiquons les conclusions de nos travaux et y donnons suite. Veiller à la pertinence des thèmes que nous examinons et améliorer les délais de présentation de nos rapports demeurent des préoccupations constantes. Nous sommes mieux équipés pour ce faire en 2018.

L'appui des organes délibérants a été le fondement des activités du Corps commun d'inspection depuis sa création. Bien que nous soyons reconnaissants du niveau globalement élevé du soutien dont bénéficie cette entité sur le plan des politiques, l'expérience pratique donne à penser qu'il faut continuer de s'employer à honorer l'invitation que l'Assemblée a adressée aux organes délibérants, leur demandant d'étudier à fond les recommandations du Corps commun (résolution [64/262](#), par. 11), ainsi que la demande qu'elle a adressée aux chefs de secrétariat, les priant de se conformer aux procédures réglementaires régissant l'examen des rapports (résolution [71/281](#), par. 3).

Au-delà des difficultés que les inspecteurs rencontrent dans des cas précis, il ressort d'un examen, achevé en 2017, de l'état d'avancement et du suivi des recommandations du Corps commun – sur lequel, nous l'espérons, l'Assemblée se penchera attentivement – qu'il existe d'importantes lacunes dans l'examen de rapports et de recommandations spécifiques. Quant à l'Assemblée, nous avons fait observer l'année dernière que les dispositions actuellement appliquées, en particulier à la Cinquième Commission, ont pour effet de ne pas permettre d'examiner les rapports du Corps commun dans leur intégralité et d'y donner pleinement suite. La simple formule consistant à examiner au moins certains de ses rapports au titre du point de l'ordre du jour concernant le Corps commun d'inspection (qui est la manière dont ces rapports sont attribués), plutôt qu'au titre d'un autre point de l'ordre du jour que le secrétariat de la Cinquième Commission considère comme un point apparenté, contribuerait pour beaucoup à remédier à ce problème.

Les inspecteurs sont responsables des rapports publiés sous leur nom, mais tous les inspecteurs travaillent en étroite collaboration avec les membres du personnel tout au long du cycle de vie d'un projet. Le Corps commun leur est profondément reconnaissant pour leur dévouement et leurs efforts.

Pour terminer, nous voudrions exprimer nos remerciements aux inspecteurs qui achèvent leur service, Gennady Tarasov et Rajab Sukayri, et souhaiter la bienvenue parmi nous à deux nouveaux inspecteurs, Keiko Kamioka et Nikolay Lozinskiy.

Le Président
(*Signé*) Jeremiah **Kramer**
Genève, le 18 janvier 2018

Chapitre I

Grands domaines d'activités en 2017

1. En 2017, le Corps commun d'inspection a travaillé sur 14 projets. Il s'agissait notamment de cinq projets qui ont été reportés de 2016, à savoir : examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) ; examen de la gestion et de l'administration de l'Union postale universelle (UPU) ; évaluations des organismes des Nations Unies conduites par les donateurs ; examen à l'échelle du système de la gestion axée sur les résultats : phase II (deux produits) ; examen d'ensemble des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies.

2. Les projets et les lettres d'observations ci-après ont été élaborés en 2017 : examen des partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; améliorer l'efficacité et l'efficacités de la fourniture de services d'appui administratif dans le cadre de la coopération interorganisations ; examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies ; analyse de l'acceptation et de l'application des recommandations du Corps commun d'inspection : enseignements tirés de l'expérience ; examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies ; examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ; suite donnée à l'étude des progiciels de gestion intégrés dans les organismes des Nations Unies.

3. Le programme de travail présenté l'année dernière (voir [A/71/34](#)) comprenait un examen de la prise en compte de stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les travaux des organismes des Nations Unies. À l'issue de consultations avec les parties prenantes, il a été jugé plus approprié d'effectuer cet examen en 2018. Pour le remplacer, le Corps commun a décidé d'entreprendre un examen des programmes de stages dans les organismes des Nations Unies. Il a également décidé de lancer en 2017 un examen des politiques de dénonciation d'irrégularités au sein des organismes des Nations Unies et des pratiques en la matière.

4. L'état d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail pour 2017, au 31 décembre 2017, figure dans l'annexe I et le résumé des tâches achevées figure dans la section B du présent chapitre.

5. Le Corps commun a achevé un examen de ses procédures internes, qui a permis d'accroître l'efficacité des procédures internes et de renforcer l'application des normes et règles ([A/68/34](#), annexe VII) dans la mise en œuvre des projets. Des efforts importants ont également été faits avec toutes les organisations participantes pour vérifier le taux d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun.

A. Relations avec les autres organes de contrôle et de coordination

6. Le Comité des commissaires aux comptes, le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et le Corps commun d'inspection ont tenu leur vingtième réunion tripartite annuelle le 12 décembre 2017. Les trois entités ont informé les participants à la réunion de leurs projets de programme de travail et de leurs domaines prioritaires pour 2018. L'objectif principal de la réunion était de promouvoir la collaboration afin d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, et de créer des effets de synergie

et favoriser la coopération. À la dernière séance, les trois organes de contrôle ont décidé que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 était un domaine dans lequel ils pourraient collaborer davantage. Plusieurs questions figurant dans les projets de programme de travail ont suscité un débat permettant d'orienter la réalisation des examens qu'il est prévu d'effectuer. Les trois entités ont réaffirmé leur engagement en faveur de la coordination et de la collaboration au niveau des experts pendant l'année 2018.

7. Le Président du Corps commun d'inspection a de nouveau invité les responsables du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes et la direction du BSCI à engager davantage un dialogue informel avec le Corps commun lorsqu'ils se rendent à Genève pour d'autres questions. Ces réunions pourraient être utiles pour le Corps commun, qui serait ainsi informé de questions thématiques découlant de l'examen d'entités spécifiques que le Corps commun pourrait à son tour aborder à l'échelle du système.

8. Les échanges avec le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) ont permis de mettre l'accent sur le traitement en temps voulu des rapports intéressant l'ensemble du système et d'établir une synthèse des observations des organisations participantes. Le Corps commun apprécie les efforts déployés par le secrétariat du CCS pour veiller à ce que ses rapports soient dûment examinés en temps utile. Les discussions se poursuivront pour ce qui est de faire en sorte que les observations du CCS contribuent à donner aux organes délibérants des options claires pour se prononcer sur les recommandations du Corps commun.

9. Le Corps commun d'inspection a participé, en qualité d'observateur, à la réunion annuelle des représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies, qui a été accueillie par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il a également participé à la réunion des représentants des enquêtes internes du système des Nations Unies et à la réunion du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

B. Rapports, notes et lettres d'observations établis en 2017

10. En 2017, le Corps commun d'inspection a établi sept rapports intéressant l'ensemble du système et deux rapports consacrés à une organisation, une note et une lettre d'observations. Ses produits portaient sur les sujets suivants : évaluations des organismes des Nations Unies conduites par les donateurs ; examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies : réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation ; examen de la gestion et de l'administration de l'ONUDI ; examen de la gestion et de l'administration de l'UPU ; examen des partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies ; examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies ; suite donnée à l'étude des progiciels de gestion intégrés dans les organismes des Nations Unies ; examen à l'échelle du système de la gestion axée sur les résultats : phase II (rapport et note) ; résultat de l'examen de la suite donnée aux rapports et recommandations du Corps commun d'inspection par les organismes des Nations Unies.

Résumé des principales conclusions et recommandations figurant dans les rapports, notes et lettres d'observations établis en 2017

Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (JIU/REP/2017/1)

11. L'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUDI a notamment révélé deux tendances parallèles qui sont apparues ces dernières années, à savoir la baisse des ressources du budget ordinaire et la montée des contributions volontaires préaffectées, qui ont des conséquences pour la gouvernance, la viabilité financière et les fonctions de gestion. Il y est souligné que les difficultés financières de l'ONUDI ont entravé sa capacité d'engager des ressources pour ses fonctions essentielles d'institution spécialisée des Nations Unies, ce qui l'a conduit à accorder la priorité à la coopération technique au détriment de la recherche et de l'élaboration des normes.

12. Alors que le système des Nations Unies pour le développement s'engage dans la mise en oeuvre du Programme 2030, il a été conseillé aux membres de l'ONUDI de revoir les plans stratégiques de l'ONUDI, compte tenu de l'objectif de développement durable 9 sur l'industrie, l'innovation et l'infrastructure, et de veiller à ce que le rôle de cette institution soit bien défini et que celle-ci dispose des ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs.

13. Parmi les recommandations formulées à l'intention du Directeur général dans le domaine de la gestion, les inspecteurs ont demandé de renforcer la coordination et les fonctions de partage de l'information à l'échelle de l'ONUDI et d'élargir la méthode actuelle de gestion des risques en une stratégie globale de gestion des risques. Trois recommandations relatives aux ressources humaines visaient à achever de mettre au point le cadre révisé de gestion des ressources humaines et à améliorer la diversité géographique et l'équilibre entre les sexes.

14. À sa quarante-cinquième session en juin 2017, le Conseil du développement industriel s'est félicité du rapport et des recommandations adressées aux chefs de secrétariat et a demandé que celles-ci soient mises en oeuvre dans la limite des ressources existantes. Le Directeur général a fait distribuer au Conseil, en septembre 2017, des informations sur l'acceptation et l'application des recommandations ; un rapport d'activité complet sur l'application des recommandations sera présenté au Conseil à sa quarante-sixième session en novembre 2018.

Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par les donateurs (JIU/REP/2017/2)

15. Le rapport passe en revue les différentes approches et pratiques en matière d'évaluations conduites par des donateurs dans le système des Nations Unies, met en lumière les difficultés et préoccupations communes et formule six recommandations formelles et 11 propositions d'amélioration informelles. Les donateurs se chargent de réaliser leurs propres évaluations des entités des Nations Unies et de leurs programmes pour s'assurer que leurs fonds sont utilisés de manière rationnelle et aux fins prévues, tout en étant assujettis au degré de responsabilité attendu. Ces évaluations bilatérales se sont multipliées ces dernières années, suscitant l'inquiétude des organes de gestion et de contrôle des organismes des Nations Unies. De nombreuses organisations les considèrent comme un problème qui les oblige à y consacrer des ressources et du temps, ce qui conduit parfois à des doubles emplois et à des chevauchements, même si ces évaluations peuvent être perçues comme une source d'introspection propre à encourager la réforme.

16. L'examen propose des moyens de renforcer la confiance des donateurs pour qu'ils puissent se fier aux rapports de contrôle, grâce notamment au renforcement des fonctions de contrôle et d'évaluation des organisations et à l'action menée pour répondre aux besoins d'assurance des donateurs avec les travaux effectués par les organes de contrôle existants. De même, les organisations devraient coopérer étroitement avec les donateurs pour mieux comprendre leurs exigences, leurs attentes et leurs besoins. À cette fin, il faudrait notamment améliorer l'établissement de rapports sur les résultats et participer à des initiatives telles que l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide. Il est préconisé que les résultats des évaluations conduites par les donateurs soient plus largement partagés afin de réduire le risque de chevauchements et de doubles emplois entre ces évaluations. Les parties prenantes concernées disposeraient ainsi d'un corpus d'observations factuelles plus étendu pour leurs évaluations. Il est recommandé d'établir une fonction centrale ayant compétence pour coordonner la multiplicité des évaluations, notamment pour gérer les informations fournies aux donateurs, garantir la cohérence des conclusions et recommandations, et suivre les mesures prises pour y donner suite. Cette mesure contribuera également à l'apprentissage et à des améliorations au niveau des organismes concernés. Il est préconisé d'engager et d'entretenir avec les donateurs un dialogue de haut niveau pour déterminer les priorités partagées et mettre en place une plateforme d'évaluation multipartite dotée d'un cadre et d'une méthodologie robustes afin de réduire la nécessité d'effectuer d'autres évaluations bilatérales.

17. Le Secrétaire général et le Conseil des chefs de secrétariat se sont félicités du rapport, notant que celui-ci donnait un aperçu utile des diverses approches, configurations et pratiques et mettait en lumière les difficultés et préoccupations communes concernant cet important mécanisme de surveillance. Des organismes ont suggéré que le rapport du Corps commun d'inspection soit l'occasion d'engager en leur sein et éventuellement avec les organes directeurs un dialogue sur l'évolution du rôle des fonctions d'évaluation et d'audit dans le contexte de la mutation du système de financement. Le rapport a été présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.

Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies : réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation (JIU/REP/2017/3)

18. L'examen a été effectué comme suite aux appels de l'Assemblée générale, qui souhaitait que des dispositions soient prises en vue d'améliorer la gestion, l'efficacité et l'efficacité des ressources engagées au titre des voyages en avion. Le rapport évalue les politiques, règles et pratiques en la matière au sein des organismes des Nations Unies et contient neuf recommandations formelles – dont trois sont adressées aux chefs de secrétariat des entités du système des Nations Unies et six à leurs organes délibérants ou directeurs. Il contient également 34 propositions visant à améliorer la gestion des voyages, à accroître la responsabilisation des cadres qui approuvent les voyages et à assurer une meilleure coordination et coopération interorganisations, et recense les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, l'objectif étant de promouvoir l'harmonisation à l'échelle du système.

19. Le rapport a établi qu'environ 4 milliards de dollars ont été dépensés par 24 organismes des Nations Unies de 2012 à 2015 pour les voyages en avion et des prestations connexes, notamment les billets d'avion, les indemnités journalières de subsistance, les sommes forfaitaires, les faux frais au départ et à l'arrivée, et les expéditions. Le chiffre global aurait été encore plus élevé si toutes les organisations

avaient communiqué des données complètes. Ce total ne comprend pas les dépenses engagées par les opérations de maintien de la paix et les missions politiques. L'examen a révélé qu'il y avait d'une organisation à l'autre des variations considérables dans les règles régissant les conditions de voyage et qu'il faudrait y remédier. Les organisations doivent mieux tenir compte des possibilités et difficultés nouvelles que présente le secteur des transports aériens, moderniser les outils de gestion des voyages en avion et renforcer la collaboration avec les prestataires de services afin d'accroître les gains d'efficacité et les économies. Des mesures concrètes sont notamment la mise en service des modules de voyages des progiciels de gestion intégrés, la réalisation d'évaluations et audits périodiques des risques des voyages aériens, l'élimination du droit de voyager en première classe et le remplacement de la classe affaires par la classe économique « premium » lorsque cela est possible.

20. Pour faire face à la diversité des règles, politiques et pratiques régissant les voyages en avion, le Secrétaire général, en sa qualité de Président du CCS, est appelé à coordonner les efforts d'harmonisation. La Commission de la fonction publique internationale (CFPI) est appelée à établir une méthode et un pourcentage communs aux fins du calcul des sommes forfaitaires. En outre, pour remédier à l'absence d'un système officiel de partage de l'information et de coordination de la pratique en matière de gestion des voyages en avion, le Président du Conseil des chefs de secrétariat a été chargé d'évaluer la faisabilité de la création d'un comité consultatif de haut niveau sur les questions relatives aux voyages. Dans ses observations, le CCS a remercié le Corps commun d'inspection d'avoir établi un rapport clair, complet et constructif sur les politiques et pratiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies, et a considéré que nombre des conclusions énoncées dans ce rapport étaient pratiques et réalisables, étant entendu qu'aucune dépense supplémentaire ne serait engagée pour leur application (A/72/629/Add.1, par. 2).

Examen de la gestion et de l'administration de l'Union postale universelle (JIU/REP/2017/4)

21. L'examen de la gestion et de l'administration de l'UPU expose l'univers complexe dans lequel opère cette organisation, ainsi que les multiples problèmes auxquels elle est confrontée, principalement du fait de l'évolution économique et technologique, des changements fondamentaux du marché et de l'érosion de sa base financière. Au cours de ces dernières années, l'organisation a entrepris plusieurs réformes, au niveau du Bureau international pour garantir sa capacité opérationnelle et sa pertinence sur le marché postal. Il a été souligné que les difficultés financières résultant d'un budget à croissance nominale nulle pour les deux décennies avaient produit des effets néfastes sur l'opérabilité de l'organisation et posaient des risques pour les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle. L'examen de l'évolution de la situation financière de l'organisation au cours de ces dernières années a confirmé ce fait, notamment en ce qui concerne le niveau élevé des passifs, principalement en raison du régime de prévoyance de l'organisation et de l'assurance maladie après la cessation de service. Des domaines particuliers, comme la fonction de déontologie ou le contrôle interne, mais aussi la formation du personnel, ont pâti de la contraction des ressources.

22. L'inspectrice a formulé 10 recommandations formelles (six à l'intention du Conseil d'administration et quatre à l'intention du Directeur général) pour soutenir l'UPU dans les efforts que déploie cette organisation pour améliorer l'efficacité et l'efficacité de la gestion et de l'administration. Ces recommandations, complétées

par une série de recommandations informelles, ont principalement pour objet de promouvoir la bonne gouvernance, le contrôle et la responsabilité, de renforcer le cadre de gestion de l'UPU et de contribuer à l'amélioration de la viabilité financière de l'organisation.

23. Les six recommandations adressées au Conseil d'administration ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer le contrôle et la mise en conformité avec le Règlement général et le Règlement financier de l'UPU, d'améliorer la stabilité financière de l'organisation dans le domaine de l'assurance maladie après la cessation de service, de contribuer à la viabilité du régime de prévoyance de l'UPU, de promouvoir la transparence et la responsabilité dans le domaine de la gestion des ressources humaines et de renforcer les mécanismes de supervision par la mise en place d'un comité d'audit indépendant.

24. Plusieurs insuffisances ont été recensées dans la gestion interne de l'organisation. Les quatre recommandations adressées au Directeur général ont mis l'accent sur la nécessité de préciser les attributions des dispositifs institutionnels de gestion interne, y compris leurs méthodes de travail, afin d'assurer la synergie et la complémentarité. Il a été recommandé de regrouper les fonctions d'appui dans une structure administrative plus unifiée et de formaliser la délégation de pouvoir. Il a également été recommandé de veiller à la mise en œuvre d'un ensemble de mesures de gestion des ressources humaines.

25. Le rapport a été présenté au Conseil d'administration à sa seconde session de 2017, le 25 octobre 2017.

Résultat de l'examen de la suite donnée aux rapports et recommandations du Corps commun d'inspection par les organismes des Nations Unies (JIU/REP/2017/5)

26. L'examen de la suite donnée aux rapports et recommandations du Corps commun d'inspection par les organismes des Nations Unies est le premier depuis que l'Assemblée générale a approuvé un système de suivi des rapports et recommandations du Corps commun dans sa résolution 54/16 en 1999. L'examen a montré que le processus de suivi a évolué différemment dans les organismes des Nations Unies comme il ressort de la matrice de maturité élaborée en collaboration avec toutes les organisations participantes.

27. Il a été procédé à une évaluation des accords de suivi conclus avec les 28 organisations participantes du Corps commun et de la fonctionnalité du système de suivi en ligne. On a, en substance, examiné la fonction de coordination dans toutes les organisations participantes ; évalué les taux d'acceptation et d'application des recommandations ; réexaminé les procédures mises en place pour diffuser les rapports du Corps commun, la façon dont ces rapports sont examinés, la manière dont les organes directeurs et délibérants prennent des décisions en fonction des recommandations du Corps commun et la manière dont ces recommandations sont suivies et les rapports établis à leur sujet. Enfin, l'examen a permis de recenser les bonnes pratiques en matière de suivi des recommandations ; de définir les moyens d'améliorer le suivi des rapports et des recommandations du Corps commun et de déterminer les améliorations escomptées et exigées de chaque organisation pour le suivi et l'application des recommandations.

La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques (JIU/REP/2017/6)

28. Les résultats de cet examen sont présentés dans deux documents : un rapport de synthèse à l'intention des organes directeurs et des cadres, et un rapport principal, plus détaillé, sur les éléments de preuve et les analyses techniques pour étayer les informations figurant dans le rapport de synthèse. Les organismes des Nations Unies mettent en œuvre la gestion axée sur les résultats depuis 2002. Les résolutions sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement adoptées de 2004 à 2016 ont mis en relief l'intérêt de la gestion axée sur les résultats. L'étude met en évidence la pertinence de ce mode de gestion dans le contexte actuel. Elle analyse, pour 12 organisations et cinq secteurs de la gestion, les progrès accomplis dans la mise en œuvre depuis 2002, le stade de mise en œuvre en 2015 et la valeur ajoutée ou la différence découlant de la mise en œuvre de ce mode de gestion. Elle expose les facteurs qui influencent ou entravent sa promotion. Répondant à la question de savoir s'il faut poursuivre cette stratégie de gestion, l'étude présente des recommandations sur la marche à suivre à cette fin et appelle l'attention sur la nécessité de procéder à un alignement sur les exigences du Programme 2030.

29. La valeur ajoutée de la gestion axée sur les résultats est renforcée lorsqu'il y a une utilisation équilibrée des informations relatives aux résultats en vue d'assurer la responsabilisation et de répondre au besoin d'apprentissage. D'autres éléments déterminants sont la cohérence au sein du système des Nations Unies et la mise en place de nouveaux systèmes et d'une structure de gouvernance répondant aux exigences de la gestion axée sur les résultats, telles l'évaluation des activités opérationnelles à l'échelle du système, la cogestion et la responsabilité collective, qui ont un caractère conjoint. La viabilité de la gestion axée sur les résultats est tributaire de partenariats et de la mise en place de systèmes nationaux et de capacités en matière de gestion axée sur les résultats, d'évaluation et de statistiques.

30. Le rapport n'ignore pas le large éventail d'initiatives pilotes et les nouvelles initiatives tactiques visant à appliquer le Programme 2030 qui sont en faveur de la poursuite du développement de la gestion axée sur les résultats, et il met en relief la nécessité de disposer d'un cadre stratégique bien défini à l'échelle du système des Nations Unies.

Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies (JIU/REP/2017/7)

31. L'augmentation des contributions volontaires, qui sont pour la plupart définies (ou préaffectées), a été spectaculaire au cours des 20 dernières années. Dans le système des Nations Unies, ces contributions représentaient environ 70 % du revenu total en 2015. Pour les activités entreprises au moyen de leurs contributions préaffectées, la plupart des donateurs exigent des rapports individuels détaillés, d'ordre financier et d'information sur les programmes. Ces rapports viennent s'ajouter à ceux que l'organisation présente à ses organes directeurs. Les donateurs fixent les conditions particulières, qui varient considérablement en ce qui concerne le format, le niveau de détail et la périodicité, et cela se traduit par une augmentation spectaculaire des rapports de donateurs individuels. Le nombre de rapports s'élève souvent à des centaines, voire des milliers, par an pour de nombreux organismes, ce qui entraîne des coûts de transaction additionnels.

32. Le rapport recense les moyens d'améliorer l'information des donateurs, de mieux prendre en compte les besoins et les exigences des donateurs, et d'améliorer la réputation du système des Nations Unies comme un partenaire précieux et réactif. Il étudie les possibilités de normalisation et de rationalisation, grâce notamment à l'élaboration d'un modèle commun d'établissement des rapports. Le rapport contient sept recommandations formelles, dont deux sont adressées aux organes délibérants et cinq aux chefs de secrétariat. Il comporte en outre 15 recommandations informelles qui sont d'autres suggestions propres à apporter des améliorations.

33. Il est notamment recommandé que les organisations engagent avec les donateurs un dialogue au niveau stratégique, conformément à la proposition du Secrétaire général relative à un « pacte de financement ». Dans un esprit de partenariat, les vues des organisations comme celles des donateurs devraient être prises en compte. L'un des éléments déterminants de ce dialogue devrait être l'adoption de modèles de présentation des rapports établis à l'intention des donateurs qui contiennent les informations dont les donateurs ont généralement besoin et tiennent compte de leurs exigences ainsi que des cadres réglementaires et des capacités des organisations.

34. Lors de la négociation de contributions individuelles, les organismes et les donateurs devraient se mettre d'accord, dès le départ, sur les besoins, la faisabilité et les incidences financières qui en découlent, notamment la récupération, par les organisations, des coûts additionnels qu'entraînent les demandes particulières d'information et d'établissement de rapports. Tous les services compétents, notamment juridiques et financiers, devraient être consultés en temps voulu. Des directives et une formation appropriées au sujet des rapports établis à l'intention des donateurs, qui seront périodiquement mises à jour, favoriseront la conformité avec les règles et dispositions de l'organisation et contribueront à la cohérence des rapports. Les chefs de secrétariat devraient encourager l'amélioration de l'accessibilité et de la diffusion de l'information concernant les rapports établis à l'intention des donateurs et maintenir un répertoire central de tous ces rapports et de tous les accords de contribution.

35. Il est proposé de définir un seuil minimum de contributions en dessous duquel seules seraient fournies des informations standard, ainsi que les méthodes de calcul des frais d'établissement des rapports. Les organisations devraient veiller à ce que leurs politiques de gestion des contributions volontaires soient adéquates, qu'elles possèdent de solides systèmes de gestion des projets et que leurs progiciels de gestion intégrés et autres systèmes d'information de gestion aient les fonctionnalités nécessaires. Les risques liés à l'information des donateurs doivent être atténués, et il faudrait renforcer les procédures d'assurance de la qualité pour l'établissement des rapports à l'intention des donateurs.

Examen des partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (JIU/REP/2017/8)

36. Depuis l'adoption des objectifs du Millénaire pour le développement et le lancement du Pacte mondial, les États Membres sont de plus en plus conscients du rôle des partenariats avec le secteur privé en tant que moyens de mise en oeuvre des objectifs des Nations Unies. L'examen part de la conviction largement partagée que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 donne une impulsion extraordinaire à la relance de l'engagement du secteur privé au service des objectifs des Nations Unies. La plupart des organismes des Nations Unies ont adapté, ou sont en train de le faire, leurs stratégies et politiques respectives pour en faire l'écho du

Programme 2030. Sans méconnaître les garanties existantes en matière de diligence et de gestion des risques, lesquelles sont passées en revue, le rapport souligne la nécessité de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies dans sa coopération avec le secteur privé pour appuyer le Programme 2030 et intégrer la notion de durabilité dans les modèles économiques des organismes des Nations Unies.

37. Le rapport suggère des moyens d'améliorer les dispositifs existants de coopération avec le secteur privé de manière à refléter l'approche universelle, globale et intégrée du Programme 2030. Ces changements ne sont pas faciles à réaliser, mais le système des Nations Unies ne peut « transformer le monde » que s'il se transforme lui-même. Le rapport suggère des lignes d'action que peuvent suivre les organismes des Nations Unies pour, d'une part, indiquer qu'ils sont prêts à s'adapter aux exigences actuelles et, d'autre part, soumettre cette optique au secteur privé et inciter celui-ci à internaliser ces exigences et à y répondre.

38. L'accent est mis sur des actions menées à l'échelle du système en vue de stimuler la collaboration interinstitutions, et il est recommandé de clarifier les rôles et les attributions, en particulier au niveau du Secrétariat de l'ONU et du Pacte mondial. Le rapport contient 12 recommandations, dont neuf sont adressées aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, deux à l'Assemblée générale et une au Conseil économique et social.

Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies (JIU/REP/2017/9)

39. La Charte des Nations Unies stipule clairement que l'intérêt de l'Organisation des Nations Unies est le seul que tous ses fonctionnaires et les fonctionnaires des fonds, programmes et institutions spécialisées et de l'AIEA devraient avoir à cœur dans l'exercice de leurs fonctions. L'examen concernant les conflits d'intérêts à l'échelle du système vise à évaluer dans quelle mesure les organismes des Nations Unies ont mis en place des cadres réglementaires adéquats pour éviter les conflits d'intérêts personnels et institutionnels ; évaluer les mécanismes et pratiques en vigueur pour remédier aux conflits d'intérêts existants ou éventuels ; identifier les lacunes et les difficultés et proposer des solutions appropriées pour les organismes des Nations Unies ; examiner les synergies internes et interinstitutions, et leur incidence sur le règlement des conflits d'intérêts à l'échelle du système, et faire des propositions en vue de les améliorer ou de les renforcer ; recenser et diffuser les bonnes et les meilleures pratiques en matière de lutte contre les conflits d'intérêts, à tous les stades.

40. Les Normes de conduite de la fonction publique internationale et les instruments juridiques et les politiques respectifs des différentes organisations qui ont été examinés montrent que le sujet des conflits d'intérêts personnels est bien couvert en théorie. Toutefois, le conflit d'intérêts institutionnel demeure un domaine inexploré que l'examen ne pouvait pas traiter de façon approfondie en raison de l'insuffisance des renseignements fournis par les organisations participantes. Il est recommandé entre autres d'élaborer des notes d'orientation à l'intention des organismes des Nations Unies. L'intérêt de ces notes d'orientation se trouvera renforcé par le fait que aussi bien les fonctionnaires que les non-fonctionnaires devront attester qu'ils saisissent pleinement les politiques, leurs rôles et la norme de conduite qui doit être la leur tout au long de leur service. Tous les membres du personnel concernés devraient être tenus de suivre une formation obligatoire et de se soumettre régulièrement à des activités d'apprentissage connexes.

41. Le conflit d'intérêts étant un élément qui favorise un acte frauduleux ou constituant en soi un acte frauduleux, il importait d'établir un lien entre l'examen actuel et d'autres examens se rapportant à l'intégrité effectués précédemment par le Corps commun. L'examen contient six recommandations formelles et cinq recommandations informelles visant soit à renforcer la surveillance des mécanismes établis soit à engager de nouvelles discussions à l'échelle du système, sans incidence financière. Les déclarations de situation financière et de conflit d'intérêts devraient être considérées comme des mesures visant à atténuer les risques pour les organisations et renforcer la responsabilité des fonctionnaires.

Suite donnée à l'étude des progiciels de gestion intégrés dans les organismes des Nations Unies (JIU/ML/2017/1)

42. La lettre d'observations note que les technologies informatiques en nuage proposent des solutions modulables faciles à déployer pour le stockage des données, souvent à un coût moindre que les solutions actuellement appliquées par les organisations. Elle note en outre que les solutions d'hébergement par des tiers, notamment les solutions infonuagiques publiques, peuvent poser des problèmes de confidentialité pour les données sensibles et la protection de la propriété intellectuelle, et qu'en conséquence, tout contrat ou accord en la matière doit inclure des dispositions juridiques appropriées. À cet égard, les inspecteurs ont décidé de publier une lettre d'observations demandant aux chefs de secrétariat des organisations participantes d'informer le Corps commun des mesures prises individuellement ou collectivement pour formuler des politiques ou établir des cadres régissant l'informatique en nuage, y compris des dispositions juridiques propres à garantir la confidentialité et la sécurité des données. Ils ont également prié le Réseau Informatique et communications du CCS d'informer le Corps commun de la situation actuelle et des progrès accomplis dans l'élaboration d'une politique à l'échelle du système des Nations Unies concernant les solutions infonuagiques.

Gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies : description d'un modèle de maturité à forte incidence pour gérer dans une optique de résultats – cadre de référence, stades de développement et résultats (JIU/NOTE/2017/1)

43. Le modèle à forte incidence pour la gestion axée sur les résultats vise à fournir un cadre commun qui soit opérationnel. La nécessité de disposer d'un cadre commun a été mis en évidence par de nombreux interlocuteurs comme étant un facteurs extrêmement important pour établir l'identité de la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies et un niveau décent d'interopérabilité. Les composantes de ce modèle décrivent ce que cela signifie lorsque la philosophie et les principes du résultat sont intégrés dans les domaines de la gestion. Ce cadre fournit une base pour l'échange d'informations, l'établissement de la cohérence et la collaboration entre les organisations. Il offre un étalon par rapport auquel les organisations peuvent évaluer leurs efforts pour intégrer la gestion axée sur les résultats dans leurs opérations et pour mener un dialogue cohérent avec les organes directeurs et avec les autres organisations. Il est également essentiel pour permettre la comparabilité dans la conduite des évaluations ou des examens à l'échelle du système et, partant, il fournit une base fiable pour l'élaboration des orientations générales aux fins de la promotion collective de la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies.

44. Ce modèle est considéré comme un « document évolutif » qui sera continuellement utilisé et actualisé, et qui servira de base à l'harmonisation et aux

échanges d'informations entre les différentes organisations. Son utilisation par les fonctionnaires et le personnel d'encadrement devrait renforcer le niveau de développement de la gestion axée sur les résultats et améliorer la cohérence conceptuelle et l'impact collectif, conformément aux exigences de l'intégration et de l'interdépendance définies dans le Programme 2030. Les enseignements tirés de l'expérience donnent à penser que cela ne sera possible qu'avec l'appui sans réserve de la direction.

45. À cet égard, il est recommandé que les chefs de secrétariat approuvent le cadre et la méthodologie d'évaluation aux fins de l'application de la gestion axée sur les résultats dans leurs organisations respectives. Il est également recommandé qu'ils mettent en place un mécanisme interinstitutions pour renforcer la collaboration dans l'utilisation et le perfectionnement du cadre.

C. Enquêtes

46. Les enquêtes menées par le Corps commun portent, si les ressources le permettent, sur les violations présumées des règles et règlements ou d'autres procédures établies, imputées à des chefs de secrétariat, des chefs d'organes de contrôle interne, des agents d'organisation autres que les membres du personnel et, à titre exceptionnel et si les ressources le permettent, des membres du personnel d'organisations qui ne disposent pas d'une capacité d'enquête interne.

47. En 2017, le Corps commun a reçu deux nouvelles plaintes, qui ne relèvent ni de son mandat d'enquête ni de sa compétence. L'une d'entre elles a été renvoyée à l'organe compétent des enquêtes internes, tandis que la seconde n'a pas été traitée plus avant, n'ayant été jugée conforme à aucun des critères de recevabilité du Corps commun.

D. Acceptation et application des recommandations du Corps commun d'inspection

Systeme de suivi en ligne

48. Le système de suivi en ligne est une application de base pour le Corps commun et les organisations participantes. Il s'agit d'un outil en ligne qui leur permet de suivre et d'actualiser l'état des recommandations, ainsi que d'un outil de communication et d'analyse statistique.

49. Le Corps commun prévoit d'améliorer encore la fonctionnalité du système dans le courant de 2018. L'hébergement et les services d'entretien du système de suivi en ligne seront désormais assurés par le Secrétariat de l'ONU, comme l'a demandé l'Assemblée générale, avec effet à compter de janvier 2018.

Nombre de recommandations

50. Il ressort du tableau ci-dessous que le nombre moyen de recommandations par rapport, note et lettre d'observations est passé de 9,2 en 2011 à 6,9 en 2017¹.

¹ L'émission de 25 lettres d'observations (assorties en moyenne d'une recommandation chacune) a beaucoup contribué à la diminution en moyenne du nombre de recommandations par produit en 2016.

Tableau

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total 2011-2017
Rapports, notes et lettres d'observations								
Intéressant l'ensemble des organisations ou plusieurs	10	13	5	7	5	11	9	60
Intéressant une seule organisation	2	4	2	3	6	25	2	44
Total, rapports, notes et lettres d'observations	12	17	7	10	11	36	11	104
Recommandations								
Intéressant l'ensemble des organisations ou plusieurs	100	65	28	61	33	74	56	417
Intéressant une seule organisation	10	44	6	16	16	26	20	138
Nombre total de recommandations	110	109	34	77	49	100	76	555
Nombre moyen de recommandations par produit	9,2	6,4	4,9	7,7	4,5	2,8	6,9	5,3

Source : Système de suivi en ligne, janvier 2018.

Taux d'acceptation et d'application des recommandations intéressant l'ensemble des organisations et intéressant une seule organisation

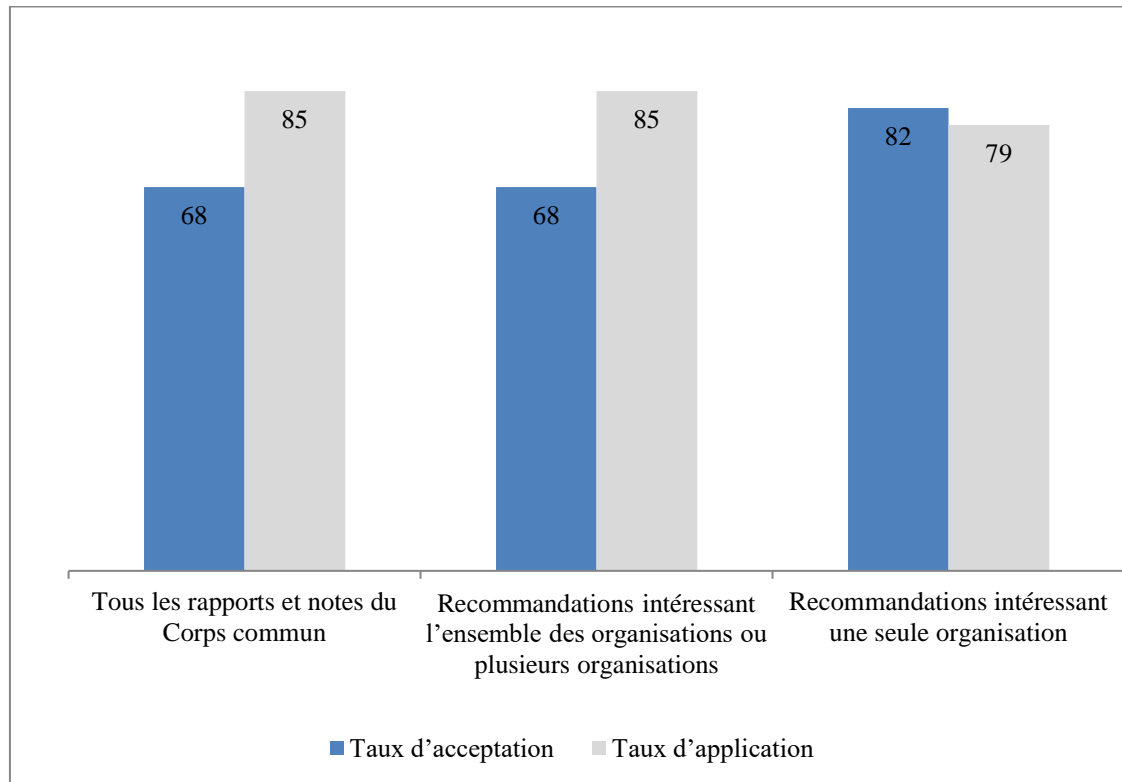
51. Le taux moyen d'acceptation des recommandations formulées entre 2009 et 2016 dans les rapports et notes intéressant une seule organisation était supérieur (82 %) à celui des recommandations intéressant l'ensemble des organisations ou plusieurs organisations (68 %) (voir figure)². Le Corps commun félicite les organisations des mesures qu'elles ont prises (voir l'annexe II, qui présente le taux global d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun par les organisations participantes de 2009 à 2016).

52. Au cours de la même période, le taux d'application des recommandations formulées dans les rapports et notes intéressant une seule organisation était toutefois plus faible (79 %) que celui des recommandations formulées dans les rapports intéressant l'ensemble du système (85 %). Cela tient sans doute au fait que, sur les 15 examens de la gestion et de l'administration intéressant chacun une seule organisation effectués de 2009 à 2016, trois ont enregistré de très faibles taux d'application des recommandations qu'ils contenaient.

² Au 10 janvier 2018, la FAO, le PNUD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime n'avaient communiqué aucun élément concernant 2016.

Figure
**Taux moyens d'acceptation et d'application des recommandations
du Corps commun d'inspection (2009-2016)**

(En pourcentage)



Source : Système de suivi en ligne, janvier 2018.

Chapitre II

Perspectives pour 2018

53. L'évolution positive de la situation au cours de l'année 2017, en particulier en ce qui concerne les ressources humaines, améliorera la posture du Corps commun d'inspection dans l'exécution de son mandat en 2018. En particulier, le poste clef de Secrétaire exécutif a été pourvu après un long hiatus. En outre, deux postes vacants au secrétariat auront été pourvus au moment où le présent rapport sera examiné. La vacance de ces postes a également permis au nouveau Secrétaire exécutif de revoir le profil des postes de haut niveau afin de renforcer les fonctions de gestion et de supervision dans le cadre d'une stratégie visant à améliorer l'appui aux inspecteurs en renforçant les capacités du personnel grâce au mentorat et à l'encadrement. Il convient de se féliciter du fait que les efforts visant à compléter les ressources en personnel du Corps commun par le Programme des administrateurs auxiliaires aient porté leurs fruits. En 2018, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et le Gouvernement allemand fourniront chacun un administrateur auxiliaire.

54. Une autre évolution positive est qu'en 2018, cinq des 11 inspecteurs seront des femmes, ce qui est frappant lorsqu'on pense que, dans toute l'histoire du Corps commun, sur les 70 inspecteurs dont le mandat était achevé à la fin de 2016, trois seulement étaient des femmes. Les progrès enregistrés cette année sont entièrement le résultat des nominations faites par l'Assemblée générale, le Corps commun lui-même ne jouant aucun rôle dans le processus de sélection. Mais puisqu'il bénéficie des progrès sur la voie de l'équilibre entre les sexes, le Corps commun tient à souligner que pour éviter que le résultat de cette année ne soit qu'un phénomène passager avant un retour à la moyenne habituelle, les États Membres qui proposent les candidats doivent envisager activement d'identifier et de présenter des candidates qualifiées.

55. Au sein du secrétariat du Corps commun, priorité est donnée à la réalisation de la parité des sexes. Sur une équipe totale de 20 personnes (18 postes occupés et deux postes vacants de la catégorie des administrateurs, actuellement, sont sur le point d'être pourvus), 10 sont des femmes. Dans la catégorie des administrateurs, quatre sur un total de neuf postes sont actuellement occupés par des femmes.

56. Les crédits alloués au Corps commun d'inspection au titre du budget ordinaire pour l'exercice biennal 2016-2017 étaient de 15,05 millions de dollars, dont 94 % devaient couvrir les dépenses de personnel. La composition du Corps commun est restée inchangée, avec 11 inspecteurs (D-2) assistés dans leurs travaux par un secrétaire exécutif (D-2), neuf administrateurs chargés de l'évaluation et de l'inspection (2 P-5, 3 P-4, 3 P-3 et 1 P-2), un enquêteur (P-3) et cinq assistants de recherche (G-7 et G-6). Si les administrateurs exercent principalement des fonctions liées aux projets, ils sont également tenus d'entreprendre des tâches supplémentaires nécessaires au fonctionnement administratif du Corps commun. Quatre agents des services généraux continuent de fournir au Corps commun des services d'appui, notamment dans les domaines de l'administration, de l'informatique, de la gestion de la documentation et de l'édition. En outre, le programme de stages a été un moyen important de compléter les ressources dont dispose le Corps commun pour appuyer l'analyse et les recherches nécessaires à l'établissement de rapports de qualité. Ce programme se poursuivra en 2018.

57. Le Corps commun est également heureux de signaler que des progrès considérables ont été accomplis dans la mise en œuvre des résolutions [70/247](#) et

70/257 de l'Assemblée générale, dans lesquelles le Secrétaire général avait été prié d'examiner les possibilités de fournir en interne des services en rapport avec le système de suivi en ligne et le site Web du Corps commun. Comme indiqué précédemment, presque toutes les organisations participantes comptent sur le système de suivi en ligne pour disposer d'informations à jour sur l'état d'avancement et la mise en oeuvre des recommandations du Corps commun d'inspection. Le transfert du système de suivi en ligne et du site Web du Corps commun à des plateformes gérées par le Secrétariat de l'ONU sera achevé au début de 2018. Le Corps commun pourra ainsi poursuivre, pendant le reste de l'année 2018, l'amélioration de la fonctionnalité du système de suivi en ligne et les modifications à apporter au site Web qui permettront d'optimiser et de dynamiser la présentation de l'information.

58. S'agissant du programme de travail, le Corps commun d'inspection achèvera en 2018 quatre projets lancés en 2017. À ce jour, il a retenu neuf nouvelles initiatives qui seront lancées au début de 2018. Comme on peut le voir dans le chapitre III, il continue de maintenir la diversité de son portefeuille de projets, tout en accordant une attention particulière au Programme 2030. Si la majorité des travaux du Corps commun continue de se fonder sur le regard qu'il peut à lui seul porter à l'échelle du système, la conduite des examens de gestion et d'administration de différentes organisations demeure une caractéristique importante du portefeuille.

59. Pour le Corps commun d'inspection, comme c'est le cas pour l'ensemble du système des Nations Unies, l'amélioration est une vocation constante. Diverses mesures sont envisagées, dont certaines sont facilitées par les améliorations concernant l'effectif de son secrétariat et les nouvelles plateformes technologiques. Il s'agit notamment d'accorder une attention accrue au perfectionnement du personnel, de redéfinir les tâches et de mettre l'accent sur les fonctions institutionnelles, telles que l'intégration plus systématique de normes et de principes ainsi que des procédures de travail internes dans le cycle de vie des projets. Au-delà de ces mesures internes, dans une large mesure, l'attention de l'Assemblée est appelée sur trois questions.

60. Le Corps commun a l'intention de renforcer le dialogue avec les directions des organismes des Nations Unies, en agissant par l'intermédiaire du mécanisme de coordination principal du Conseil des chefs de secrétariat et du Groupe des Nations Unies pour le développement. La nature horizontale à l'échelle du système du Programme 2030 et d'autres défis auxquels sont confrontés les organismes des Nations Unies donne à penser qu'il serait utile d'engager des échanges sur les problèmes émergents et la contribution que peut apporter un contrôle externe indépendant, sans préjudice de l'indépendance et du rôle d'une partie. Au niveau opérationnel, le Corps commun organisera en 2018 sa réunion biennale des coordonnateurs qui offre l'occasion de discuter et de s'entretenir avec les interlocuteurs de ses organisations participantes au sujet des aspects d'ordre opérationnel et de la qualité de ses activités et de ses projets.

61. Le Corps commun est conscient qu'il existe des possibilités d'améliorer les activités de sensibilisation et de communication. Par exemple, sa participation à une conférence internationale sur la gestion des connaissances, au cours de laquelle un prix lui a été décerné, a permis d'amplifier l'écho du rapport en question du Corps commun d'inspection parmi les praticiens. Sur le plan interne, des améliorations du site Web sont en cours. Au cours de l'année écoulée, des outils et des méthodes ont été mis au point pour améliorer la diffusion d'informations faciles à utiliser sur les principales conclusions des rapports. Ils commenceront d'être appliqués en 2018.

62. Il est également nécessaire de travailler à l'amélioration des dispositifs d'examen des rapports du Corps commun par les organes délibérants que ce dernier est censé soutenir. L'une des conclusions les plus frappantes de l'examen de la suite donnée aux rapports et aux recommandations du Corps commun est la grande diversité de la pratique en matière d'examen de ces rapports. Le Corps commun espère que ce rapport, dans lequel il propose un ensemble de bonnes pratiques, sera examiné par l'Assemblée générale à sa présente session.

63. Les modalités d'organisation des travaux de l'Assemblée générale elle-même ont comme effet fortuit de limiter sa capacité de tirer pleinement parti des investissements substantiels dans les travaux du Corps commun. Bien que logique en apparence, la pratique à la Cinquième Commission consistant à examiner les rapports du Corps commun dans le cadre d'autres questions connexes inscrites à l'ordre du jour n'est tout simplement pas efficace. Les rapports du Corps commun portant généralement sur des questions intersectorielles et étant rarement sur les points de l'ordre du jour au titre desquels ils sont examinés, ils finissent par ne pas être réellement considérés, et font rarement l'objet de mesures concrètes.

64. Point n'est besoin d'adopter une nouvelle politique en la matière. Tout ce qu'il faut, c'est examiner les rapports ou, à tout le moins, ceux qui ne correspondent pas tout à fait à d'autres points de l'ordre du jour, au titre du point de l'ordre du jour relatif au Corps commun d'inspection, plutôt que de les examiner avec un autre point qui semble le plus proche. Ce problème a été mis en relief au début de la soixante-douzième session, lorsque les rapports du Corps commun sur les évaluations conduites par les donateurs et sur la gestion des connaissances ont été examinés dans le contexte des points relatifs à la gestion des ressources humaines et au BSCI, respectivement. Chaque rapport aborde, certes, des questions liées à ces sujets, mais aucun des deux ne porte sur l'un ou l'autre de ces sujets. De ce fait, il n'a été procédé à aucun examen pertinent de ces rapports et aucune mesure réelle n'a été prise.

Chapitre III

Programme de travail pour 2018

65. Aux fins de l'élaboration de son programme de travail, le Corps commun a examiné, à sa session d'hiver, plusieurs sujets arrêtés à l'issue de consultations avec ses partenaires. Le programme de travail adopté par le Corps commun au début de 2018 comprend sept projets concernant l'ensemble du système et deux examens de la gestion et de l'administration d'organisations participantes (voir annexe V).

66. Le plan de travail pour 2018 comprend neuf nouveaux projets (voir les résumés ci-après) et quatre projets reportés du plan de travail de 2017.

Résumés des projets inscrits au programme de travail pour 2018

Gestion des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies

67. L'utilisation des services d'informatique en nuage augmente. L'un des principaux avantages potentiels de l'informatique en nuage est la possibilité d'accroître les capacités et de réduire les coûts, chaque organisation n'ayant pas à investir dans sa propre infrastructure informatique. Les services infonuagiques sont fournis à la demande, selon les besoins, et payés comme ils sont utilisés. Une fois disponibles, ils peuvent être utilisés sans autre interaction avec le prestataire de services. Ils peuvent être acquis selon une formule souple permettant de moduler rapidement les applications, en fonction de la demande réelle. Les ressources informatiques sont disponibles et accessibles sur de vastes réseaux et la production est mesurée, ce qui permet d'en contrôler et optimiser l'utilisation. Néanmoins, ces avantages potentiels ne peuvent jamais être entièrement exploités sans une bonne planification, des politiques et pratiques éclairées, une analyse et une compréhension rigoureuses des dispositions contractuelles, et sans des assurances s'agissant des garanties relatives à la protection des données, à l'intégrité et la sécurité des processus, à la continuité du service, au respect de ses obligations par le prestataire de services, à l'absence de coûts occultes et d'autres coûts apparaissant après la signature des contrats, etc.

68. Bien que la plupart des organismes des Nations Unies envisagent de migrer vers des services infonuagiques pour satisfaire leurs besoins informatiques, les degrés d'exécution de leurs plans varient considérablement. La décision de migrer vers le nuage est parfois prise, pour l'essentiel, sur le plan technique, sans une analyse complète et approfondie des conséquences d'un point de vue stratégique. Il peut y avoir aussi des exemples d'informatique « occulte », c'est-à-dire des services qui ne sont pas supportés ou officiellement approuvés par le groupe informatique central ou son équivalent. Il sera procédé à une analyse comparative des différents systèmes, politiques et pratiques de l'informatique en nuage dans le système des Nations Unies afin d'identifier les pratiques optimales et les enseignements tirés de l'expérience, et de promouvoir ainsi une gestion efficace des services en nuage. On s'emploiera à assurer l'ensemble des garanties existantes contre les risques éventuels que présentent le recours à l'informatique en nuage et la migration vers ces systèmes, notamment en ce qui concerne les questions juridiques, financières et opérationnelles, la continuité des opérations, la sécurité des technologies de l'information, la confidentialité et le respect de la vie privée. Il sera également procédé à l'évaluation du potentiel d'une

action cohérente à l'échelle du système et de la coopération interorganisations ou de la mise en commun des ressources pour une intégration plus efficace, plus rentable et plus sûre du système des Nations Unies dans le dispositif mondial de l'informatique en nuage.

Gestion du changement institutionnel dans le système des Nations Unies : enseignements tirés de l'expérience et stratégies pour l'avenir

69. Les organismes des Nations Unies évoluent en permanence et cherchent à accroître leur pertinence, leur efficacité et leur efficience, leur impact et leur viabilité, autrement dit l'intérêt qu'ils présentent. La portée de ces initiatives de changement varie en ampleur, intensité et complexité. On comprend de mieux en mieux les facteurs qui favorisent la réussite du changement, mais cet exercice n'est pas encore suffisamment encouragé. Des dispositifs tels que le Laboratoire des Nations Unies pour le changement et le savoir organisationnels ont été mis au point pour accompagner les organisations sur la voie du changement. Le Laboratoire a également diffusé les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en matière de changement et d'innovation dans le système des Nations Unies ; au moyen des études de cas qu'il a effectuées, il a également identifié les limites dans la conceptualisation et la capacité du système des Nations Unies en matière de gestion du changement.

70. La nécessité de renforcer la capacité du système des Nations Unies de gérer le changement est aujourd'hui plus critique que jamais compte tenu des exigences du Programme 2030 et des réformes proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 ([A/72/124-E/2018/3](#) et [A/72/684-E/2018/7](#))

71. Dans le cadre de cette étude, les systèmes en place pour appuyer la gestion du changement dans les organismes des Nations Unies serviront de base pour l'examen d'un large éventail d'initiatives de changement, notamment d'initiatives interorganisations à l'échelle du système ; il sera procédé à une évaluation des échecs et succès, ainsi que des capacités dont disposent les organisations pour gérer efficacement le changement ; on tirera des enseignements qui peuvent être mis à profit pour promouvoir les changements et les réformes complexes permettant d'assurer la cohérence, la collaboration et l'interdépendance des méthodes de travail à l'échelle du système.

Examen des comités de contrôle au sein du système des Nations Unies

72. Les réformes en matière de gouvernance dans les secteurs tant public que privé au cours de ces dernières années ont donné lieu à la mise en place de comités de contrôle de taille, portée et composition variables, une diversité qu'on retrouve également dans la structure hiérarchique et le degré d'indépendance de ces organes. Depuis 2006, plusieurs rapports du Corps commun d'inspection ont évoqué la nécessité de disposer de comités de contrôle indépendants chargés de fournir conseils et appui aux organes délibérants dans l'exercice de leurs fonctions de supervision. Dans le même temps, de nombreux organismes des Nations Unies ont mis en place des comités de contrôle aux caractéristiques diverses.

73. L'examen permettra d'étudier la situation en ce qui concerne les comités de contrôle dans les organisations participantes. On fera le point sur leurs attributions, composition, mandats et méthodes de fonctionnement et sur les qualifications de leurs membres, ainsi que sur les processus de sélection, leur degré d'indépendance, les

mécanismes de communication et les liens hiérarchiques, notamment avec leurs organes délibérants, et la portée de leurs responsabilités en ce qui concerne les organes de contrôle interne et externe. Les recommandations nécessaires pour assurer l'application de bonnes pratiques, qui définiront les attributions, les responsabilités et le degré d'indépendance, seront formulées.

Renforcement de l'utilisation de la recherche sur les politiques à l'appui du Programme 2030

74. La demande pour la recherche fondée sur des données factuelles est forte dans le système des Nations Unies. Il s'agit de promouvoir toutes les activités propres à faciliter l'utilisation de données de recherche par les décideurs et les praticiens, et à y contribuer. La recherche fait partie du mandat de certaines organisations, tandis que pour d'autres, l'utilisation de la recherche s'impose par la nécessité d'appuyer les opérations sur le terrain, d'orienter la mise en oeuvre des programmes et de faciliter la prise de décisions. Plusieurs établissements distincts se consacrent à la recherche. Bien que de nombreuses organisations dépensent des montants considérables pour cette activité, la fonction de recherche sur les politiques n'a pas été dûment examinée à l'échelle du système. Cet examen est d'autant plus nécessaire dans le contexte du Programme 2030 que des politiques de recherche plus efficaces et plus cohérentes permettraient de mieux veiller à la mise en oeuvre des objectifs de développement durable.

75. L'examen portera sur l'analyse des politiques et pratiques actuelles en ce qui concerne la production et l'utilisation de la recherche, sur l'évaluation de la collaboration avec les milieux universitaires et les groupes de réflexion, et sur l'identification des mécanismes propres à renforcer les capacités de recherche existantes. Il cherchera à améliorer l'utilisation des résultats des activités de recherche menées en dehors du système des Nations Unies, à renforcer la coordination pour permettre d'effectuer de la recherche transdisciplinaire et à encourager la coopération interinstitutions. Il étudiera aussi les moyens de favoriser la compréhension et la compatibilité entre les entités des Nations Unies et les organismes de recherche spécialisés, les universités et les groupes de réflexion, et de faciliter l'accès réciproque aux données et autres ressources intellectuelles.

Examen de l'intégration et de la prise en compte de stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les travaux des organismes des Nations Unies

76. Dans sa résolution [71/243](#), l'Assemblée générale fait référence à la complémentarité des secteurs du développement, de la réduction des risques de catastrophe, de l'action humanitaire et de la pérennisation de la paix. S'attaquer à la réduction des risques de catastrophe par une action mieux coordonnée et plus cohérente à l'échelle du système contribuerait à renforcer l'efficacité et l'efficience des organismes des Nations Unies et faciliterait un engagement mondial fort à l'appui de la mise en oeuvre du Programme 2030.

77. En avril 2016, le Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat a approuvé la version révisée du Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience intitulé « Towards a Risk-informed and Integrated Approach to Sustainable Development » ([CEB/2016/4](#), annexe V). Le rapport passera en revue les stratégies mises en place pour intégrer la réduction des risques de catastrophe aux activités des organismes des Nations Unies conformément au Plan d'action. Il permettra d'identifier de nouvelles synergies et des mesures afin de faire en sorte que les entités

des Nations Unies fournissent un appui de qualité aux pays vulnérables, y compris dans le cadre de la réduction des risques de catastrophe en tant que priorité stratégique. La consolidation des activités des organismes des Nations Unies visant à faciliter la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 (résolution 69/283 de l'Assemblée générale, annexe II) aurait un effet positif sur les régions et les populations les plus vulnérables du monde, conformément à l'objectif primordial, énoncé dans le Programme 2030, qui est que nul ne soit laissé pour compte. Les conclusions et recommandations viendront enrichir les délibérations de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe et de la session du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en juillet 2019.

Mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

78. Le Corps commun d'inspection procédera à une évaluation, portant sur l'ensemble du système, de l'efficacité, de la valeur ajoutée et des effets du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, évaluation qui constituera un outil de contrôle des résultats et de responsabilisation ; cette évaluation sera présentée à l'Assemblée générale, comme elle l'a demandé dans sa résolution 67/226.

79. La politique sur la parité entre les sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système des Nations Unies : priorité donnée aux résultats et à l'impact a été approuvée par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination en octobre 2006. Le CCS a demandé que soit élaboré un plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies assorti d'indicateurs et d'échéances, d'une répartition des responsabilités, de mécanismes de responsabilisation et d'une indication des ressources nécessaires, qui est essentiel pour rendre opérationnelle la stratégie de prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes. Le Plan d'action à l'échelle du système a été élaboré à la suite d'une série de consultations approfondies impliquant les différentes parties prenantes entre juillet 2011 et février 2012.

80. Le cadre des Nations Unies établit un plan fondé sur trois axes de responsabilisation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes : a) accent sur les procédures internes et les dispositifs institutionnels au niveau de chaque entité ; b) indicateurs de résultats des équipes de pays des Nations Unies pour les processus communs et les dispositifs institutionnels au sein de l'équipe de pays ; c) résultats en matière de développement aux niveaux national et normatif.

Examen de la gestion et de l'administration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

81. Établi par le Conseil économique et social, dans sa résolution 1994/24 ONUSIDA a été lancé en janvier 1996 pour « entreprendre un programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, fondé sur l'appropriation conjointe, la planification et l'exécution en collaboration, et sur un partage équitable des responsabilités ». Il s'agit d'un partenariat sans pareil à la structure innovante institué pour diriger à l'échelle mondiale les actions menées pour assurer l'accès universel aux moyens de prévention, de traitement, de soins et de soutien en relation avec le VIH et endiguer la pandémie de sida.

82. L'examen donnera lieu à une évaluation globale de la gestion et de l'administration d'ONUSIDA en vue de fournir des orientations sur de nouvelles

améliorations dans divers domaines tels que : la structure organisationnelle et la haute direction ; la planification stratégique ; le mécanisme de financement ; le cadre et le contrôle financiers ; la gestion des ressources humaines ; la gestion de l'information et les technologies informatiques ; les services d'appui opérationnel ; le fonctionnement des bureaux régionaux et nationaux et le contrôle.

Accessibilité des conférences et réunions des Nations Unies pour les personnes handicapées

83. Les droits des personnes handicapées sont davantage reconnus que par le passé et ont été élevés sur l'échiquier international grâce à l'adoption de la Convention des Nations Unies sur la question en 2006. Les travaux de l'organe conventionnel correspondant, à savoir le Comité des droits des personnes handicapées, en particulier son observation générale n° 2 (2014), et ceux du Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme sur les droits des personnes handicapées, ainsi que le rapport de l'équipe spéciale sur les services de secrétariat, l'accessibilité des personnes handicapées et l'utilisation des technologies de l'information créée par le Conseil des droits de l'homme, qui a été adopté le 22 mars 2012, ont attiré l'attention sur l'importance de l'accessibilité et énoncé plusieurs mesures pratiques. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a donné un nouvel élan aux actions concertées aux niveaux mondial et national pour l'autonomisation des personnes handicapées, étant donné que cinq des 17 objectifs de développement durable mettent l'accent sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux droits des personnes handicapées dans des domaines spécifiques.

84. On s'emploiera à déterminer dans quelle mesure les organismes des Nations Unies mettent en œuvre les conventions et les décisions prises à ce sujet par les organes délibérants pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux réunions et conférences des Nations Unies. Les aspects se rapportant au respect des dispositions seront examinés en ce qui concerne les résolutions et les décisions prises par les organes délibérants compétents, y compris celles ayant trait aux mécanismes relatifs aux droits de l'homme et aux organes connexes. Il sera procédé à une analyse des lacunes et difficultés concernant les cadres réglementaires, règles, installations, équipements et structures existants, ainsi que des lacunes que présentent les organisations et des difficultés et obstacles qu'elles rencontrent dans ce contexte. L'examen permettra également de recenser les bonnes pratiques entre les différentes entités. De nouvelles mesures pour améliorer les résultats des organisations dans ce domaine critique, grâce notamment à l'utilisation accrue des outils informatiques et d'autres technologies, seront recommandées et des solutions innovantes proposées.

Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation de l'aviation civile internationale

85. L'OACI est une institution spécialisée créée en 1944 pour gérer l'administration et la gouvernance de la Convention relative à l'Aviation civile internationale (Convention de Chicago). Elle œuvre, de concert avec les États membres et les partenaires du secteur, pour parvenir à un consensus sur les normes et pratiques recommandées ainsi que des politiques en matière d'aviation civile internationale servant de base à un secteur de l'aviation civile sûr et efficace, dont le développement est économiquement viable et écologiquement responsable.

86. Le rapport aura pour principal objectif de fournir un examen indépendant des cadres réglementaires et des pratiques connexes concernant la gestion et l'administration de l'OACI. Il cherchera à identifier les possibilités de nouvelles

améliorations dans les domaines de la structure et de la gouvernance de l'OACI et de sa direction exécutive et de son administration, de la planification stratégique, de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines, de la gestion de l'information et des technologies informatiques, et des mécanismes de contrôle. La situation concernant la suite donnée aux recommandations formulées lors du précédent examen de la gestion et de l'administration de l'OACI ([JIU/REP/2007/5](#)) sera dûment prise en considération.

Annexe I

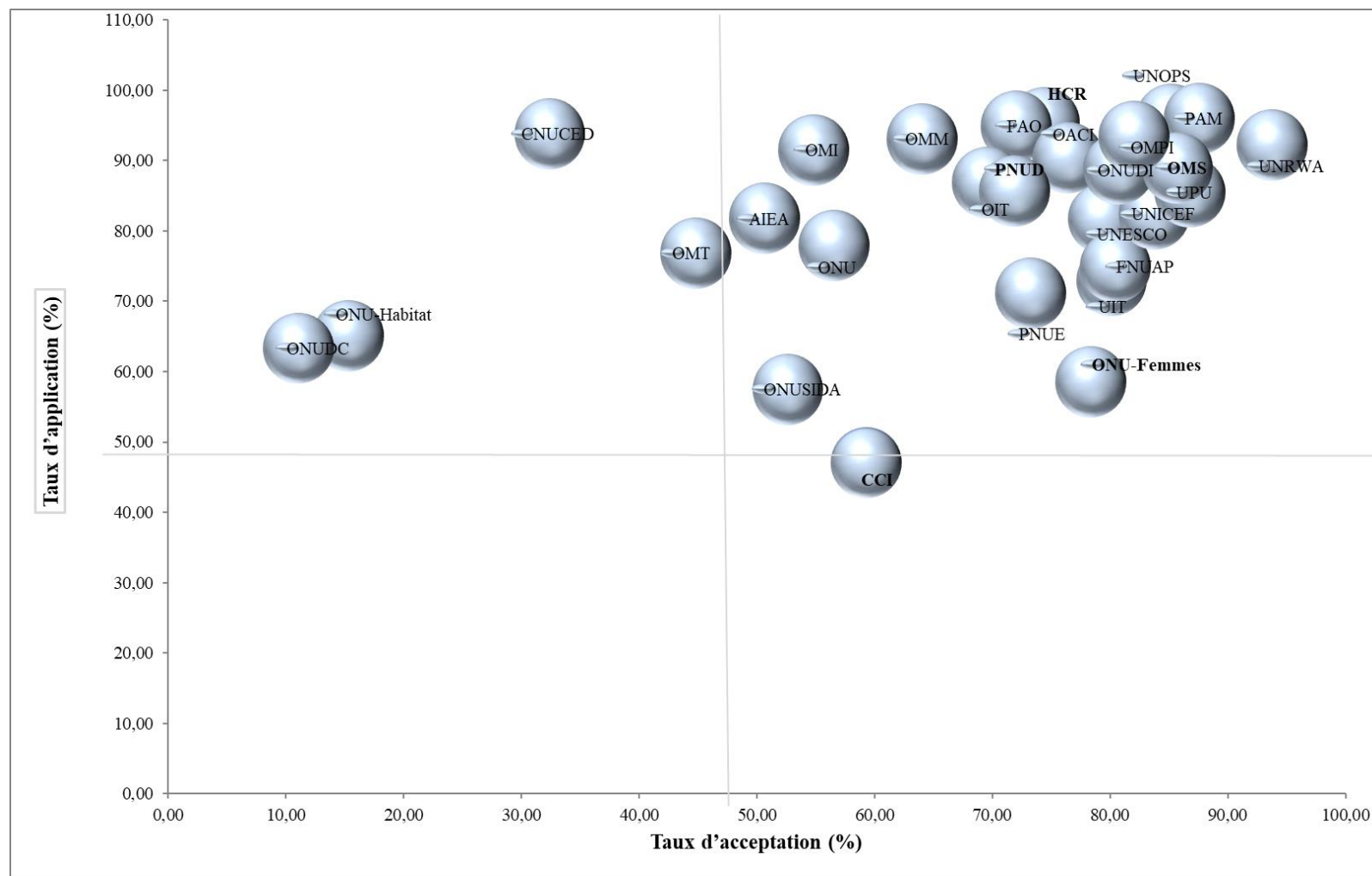
État d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail pour 2017 au 31 décembre 2017

<i>Titre du projet</i>	<i>Cote/date d'achèvement</i>
Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	JIU/REP/2017/1
Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par les donateurs	JIU/REP/2017/2
Examen des politiques en matière de voyages en avion à l'échelle du système des Nations Unies : réaliser des gains d'efficacité et des économies et renforcer l'harmonisation	JIU/REP/2017/3
Examen de la gestion et de l'administration de l'Union postale universelle	JIU/REP/2017/4
Résultat de l'examen de la suite donnée aux rapports et recommandations du Corps commun d'inspection par les organismes des Nations Unies	JIU/REP/2017/5
La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies pour le développement : analyse des progrès et de l'efficacité des politiques	JIU/REP/2017/6
La gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies : description d'un modèle de maturité à forte incidence pour gérer dans une optique de résultats – cadre de référence, stades de développement et résultats	JIU/NOTE/2017/1
Examen des critères d'établissement des rapports à l'intention des donateurs dans l'ensemble du système des Nations Unies	JIU/REP/2017/7
Examen des partenariats entre le système des Nations Unies et le secteur privé dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030	JIU/REP/2017/8
Examen des mécanismes et politiques visant à remédier aux conflits d'intérêts dans le système des Nations Unies	JIU/REP/2017/9
Suite donnée à l'étude des progiciels de gestion intégrés dans les organismes des Nations Unies	JIU/ML/2017/1
Améliorer l'efficacité et l'efficacité de la fourniture de services d'appui administratif dans le cadre de la coopération interorganisations	Doit être achevé en 2018
Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies pour les Services d'appui aux projets	Doit être achevé en 2018
Examen des politiques et des pratiques de dénonciation d'irrégularités au sein des organismes des Nations Unies	Doit être achevé en 2018
Examen des programmes de stages dans les organismes des Nations Unies	Doit être achevé en 2018

Annexe II

Taux global d'acceptation et d'application des recommandations du Corps commun d'inspection par les organisations participantes, 2009-2016

(En pourcentage)



Annexe III

Liste des organisations participantes et part des dépenses du Corps commun d'inspection à leur charge pour 2016-2017

<i>Organisation</i>	<i>Pourcentage</i>
FAO	4,5
AIEA	2,0
OACI	0,8
OIT	2,2
OMI	0,3
UIT	0,7
OPS	3,2
ONUSIDA	0,9
PNUD	17,2
UNESCO	2,6
FNUAP	2,8
HCR	8,2
UNICEF	12,5
ONUDI	1,0
Nations Unies	13,9
UNOPS	2,3
UNRWA	2,2
Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	0,8
OMT	0,1
UPU	0,2
PAM	13,1
OMS	7,0
OMPI	1,2
OMM	0,3

La rubrique ONU inclut le Secrétariat de l'ONU, l'UNITAR, l'ICC, la CFPI, la Cour internationale de Justice, la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'Université des Nations Unies. En sont exclus les tribunaux, les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix.

Annexe IV

Composition du Corps commun d'inspection

1. On trouvera ci-après la composition du Corps commun d'inspection en 2017. Le mandat de chaque membre expire le 31 décembre de l'année indiquée entre parenthèses :

- Gopinathan Achamkulangare (Inde) (2022)
- Aicha Afifi (Maroc) (2020)
- Jean Wesley Cazeau (Haïti) (2022)
- Eileen Cronin (États-Unis d'Amérique) (2021)
- Petru Dumitriu (Roumanie) (2020)
- Jorge T. Flores Callejas, (Honduras) (2021)
- Jeremiah Kramer (Canada) (2020)
- Sukai Elie Prom-Jackson (Gambie) (2022)
- Gönke Roscher (Allemagne) (2020)
- Rajab Sukayri (Jordanie) (2017)
- Gennady Tarasov (Fédération de Russie) (2017)

2. Les inspecteurs dont les noms suivent ont commencé leur mandat de cinq ans le 1^{er} janvier 2018 :

- Keiko Kamioka (Japon) (2019)
- Nikolay Lozinskiy (Fédération de Russie) (2022)

3. Conformément à l'article 18 de son statut, qui dispose que le Corps commun élit chaque année parmi les inspecteurs un président et un vice-président, celui-ci a élu pour 2018 :

- Jeremiah Kramer (Canada), Président
- Jorge T. Flores Callejas, (Honduras), Vice-Président

Annexe V

Programme de travail pour 2018^a

<i>Projet n°</i>	<i>Titre</i>	<i>Type</i>
A.432	Gestion des services d'informatique en nuage dans le système des Nations Unies	À l'échelle du système
A.433	Gestion du changement institutionnel dans le système des Nations Unies : enseignements tirés de l'expérience et stratégies pour l'avenir	À l'échelle du système
A.434	Examen des comités de contrôle au sein du système des Nations Unies	À l'échelle du système
A.435	Renforcement de l'utilisation de la recherche sur les politiques à l'appui du Programme 2030	À l'échelle du système
A.436	Examen de l'intégration et de la prise en compte de stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les travaux des organismes des Nations Unies	À l'échelle du système
A.437	Examen de la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	À l'échelle du système
A.438	Examen de la gestion et de l'administration du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA)	Une seule organisation
A.439	Accessibilité des conférences et réunions des Nations Unies pour les personnes handicapées	À l'échelle du système
A.440	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	Une seule organisation

^a Sous réserve de changement au cours de l'année.

